
Numéro de l'intervention: 234-2010
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 24.11.2010
Déposée par: Schneider (Diessbach b. Büren, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 23.03.2011
Numéro de l'ACE 510/2011
Direction: INS

Augmentation des effectifs à l'Université

Entre 2006 et 2009, le personnel administratif et technique de l'Université de Berne est passé de 1242 à 1479 équivalents plein temps, ce qui correspond à une hausse de 237 postes (source : rapports annuels de l'Université). Dans l'administration centrale, les effectifs ont connu une hausse de 174 postes, 106 équivalents plein temps ayant été créés entre 2008 et 2009. Dans le même temps, les charges de professorat ordinaire ont reculé de 241 à 237 postes.

Le Conseil-exécutif est donc chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi l'administration de l'Université de Berne embauche-t-elle autant tandis que le nombre de charges de professorat ordinaire a stagné, voire diminué ?
2. Comment cette énorme augmentation du personnel administratif et technique s'explique-t-elle, en particulier dans l'administration centrale (proportion d'absorptions, de renforcement des effectifs ?)
3. A combien s'élèvent les coûts supplémentaires induits par cette augmentation des effectifs dans le domaine administratif et technique par rapport à 2006 ?
4. Le Conseil-exécutif pense-t-il que cette hypertrophie de la bureaucratie académique soit juste ou indispensable au maintien de la qualité ?

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le cadre du controlling de l'Université de Berne, le Conseil-exécutif examine différentes questions dont celles avancées par l'auteur de l'interpellation. A cette occasion, il a pu constater que cette institution ne disposait nullement d'une bureaucratie académique hypertrophiée. C'est même plutôt le contraire : à l'Université de Berne, l'administration centrale est, en comparaison nationale, relativement restreinte puisqu'elle représente environ 10 pour cent de l'ensemble des postes, là où, dans les autres hautes écoles suisses, elle compte pour 9 à 20 pour cent des postes.



Voici les réponses du Conseil-exécutif aux questions posées.

Question 1 :

La hausse du personnel administratif entre 2006 et 2009 s'élève au total, hors facteurs de distorsion, à 4,2 pour cent (cf. détails dans la réponse à la question 2). Cette augmentation paraît modérée si l'on pense que sur la même période, le nombre d'étudiants à l'Université de Berne est passé de 12 500 à 14 300 et que l'introduction du système de Bologne a considérablement accru le volume des tâches administratives des universités.

Le nombre de professeurs ordinaires a stagné durant ces dernières années car les postes vacants ont été plus souvent pourvus par des professeurs extraordinaires ou des professeurs assistants. Dans l'ensemble, le nombre de professeurs a néanmoins progressé d'environ 8 pour cent entre 2006 et 2009. Le nombre de mandats d'enseignement à durée déterminée a quant à lui diminué, ceux-ci ayant été progressivement remplacés par des engagements fixes. Le nombre de postes d'assistants s'est accru d'environ 10 pour cent.

Question 2 :

Le personnel administratif et technique, qui fournit un soutien à tous les niveaux de l'organisation (instituts, facultés, administration centrale), a augmenté de 20 pour cent entre 2006 et 2009 (207 postes). Dans ce contexte, il faut tenir compte du fait que la Bibliothèque municipale et universitaire de Berne a fusionné avec la bibliothèque universitaire en 2008, ce qui a conduit à la reprise de 88 postes à temps plein. De même, pour la première fois en 2009, le personnel rémunéré à l'heure a été inclus dans les statistiques (75 postes). Sans ces facteurs, la hausse effective du personnel administratif et technique entre 2006 et 2009 est ramenée à 4,2 pour cent (44,5 postes). Le personnel scientifique s'est, en comparaison, bien plus fortement développé (79 postes).

Question 3 :

Durant la période 2006-2009, la subvention cantonale versée à l'Université a cru de 4,7 millions de francs (+ 1,8 %). Dans le même temps, les frais de personnel ont augmenté au total de 54,6 millions de francs. Ce chiffre prend en compte la progression générale des traitements (y c. les contributions supplémentaires à la caisse de pension), la reprise, sans incidence sur les coûts, des postes de la Bibliothèque municipale et universitaire de Berne ainsi que les postes créés. En d'autres termes, l'Université de Berne a supporté de loin la plus grande part de l'augmentation des frais de personnel et cela via d'autres sources de financement que les subventions du canton (Confédération, contributions AIU, revenus issus de prestations, fonds de tiers). Les coûts inhérents aux postes administratifs et techniques supplémentaires ne pourraient être estimés qu'à partir d'une valeur moyenne.

Question 4 :

Comme le Conseil-exécutif l'a indiqué en introduction, on ne peut en aucun cas parler d'une bureaucratie hypertrophiée.

Entre 2000 et le semestre d'automne 2010, le nombre d'étudiants à l'Université de Berne est passé de 10 500 à environ 14 900 (+ 42 %, formation continue incluse). Parallèlement, la mise en place du système de Bologne a fortement accru les besoins administratifs des universités. Enfin, la recherche de sources de financement compétitives engendre un surcroît de travail administratif et technique.

Les données de l'Office fédéral de la statistique confirment le fait que l'administration centrale de l'Université de Berne, qui représente environ 10 pour cent de l'ensemble des postes de l'Université, est relativement réduite.

Au Grand Conseil